ACTU FNE Savoie

LE BOIS MORT EN FORÊT P. 4

BIOGAZ, LES BELLES PROMESSES DE CETTE ÉNERGIE SONT-ELLES DURABLES ? P. 9

L'OZONE, ENNEMI DU VIVANT P. 12

(c) Laurent VOISIN : photo lauréate du festival Natur'enJeux de FNE Savoie

Toute l'actualité de la protection de la nature en **Savoie**

N° 75 ›
NOV-DÉC 2021

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SAVOIE

Édito

L'ATOLL DE SURF VA-T-IL PRENDRE L'EAU ?

« Lorsque j'ai été informé de ce projet j'ai cru que c'était un gag » sourit un élu local représentant sa municipalité à la communauté d'agglomération « Grand Lac ». Ce projet c'est celui de l'atoll de 60 mètres sur le lac du Bourget au sein duquel des vagues artificielles permettraient la pratique du surf.
Ce « mauvais » gag fait l'unanimité. L'unanimité contre lui. Pour preuve : des milliers de signatures ont afflué vers la pétition lancée par FNE Savoie[1], au point qu'un prochain objectif de 20 000 pétitionnaires apparaît aujourd'hui réaliste à condition que la mobilisation, votre mobilisation, continue. Dans le même temps une pétition favorable au projet recueillait 94 signatures, avant qu'elle ne soit retirée purement et simplement. Cherchez la différence.

Certains disent : « ce n'est pas possible, le projet est mort-né ».
Ne les écoutons pas : des rumeurs font certes état d'une mise en sommeil du dossier. Il est vrai que le responsable de la société qui a imaginé « poser » cet atoll dans le lac à 200 mètres d'une plage d'Aix-les-Bains semble discret ces temps. Après avoir cherché à nous raccrocher au dernier moment à sa vision d'aménagement en inondant FNE au niveau départemental comme national d'appels téléphoniques.
Nous ne sommes pas dupes de la manœuvre, et nous ne lâcherons pas le combat avant que l'on reçoive une confirmation en bonne et due forme des autorités publiques qu'elles renoncent à ce que nous considérons comme un pur délire.

Le lac du Bourget, plus grand lac naturel de France, chéri en son temps par le poète Lamartine, a déjà subi des dégradations. Une structure artificielle « trônant » au milieu de celui-ci, le dénaturerait complètement. Et ouvrirait la voie à un parc d'attraction lacustre dans le même temps où les autorités cherchent à obtenir le label UNESCO « Homme et biosphère ». A avoir le beurre et l'argent du beurre. En ayant préalablement investi 300 000 euros pour l'établissement d'un dossier UNESCO qui tomberait à l'eau, submergé par les vagues artificielles générées au sein de l'atoll. Cherchez l'erreur !

Michel LEVY
vice-président de FNE Savoie

1 https://agir.greenvoice.fr/p/noatollaix

Au sommaire

3 TOUJOURS PLUS DE PROJETS D'ÉQUIPEMENT SKI EN MAURIENNE

4 LE BOIS MORT EN FORÊT

7 PUNAISES ET ARAIGNÉES : MÊME COMBAT !

9 BIOGAZ : LES BELLES PROMESSES DE CETTE ÉNERGIE SONT-ELLES DURABLES ?

11 IMPACTS DE NOTRE SYSTÈME ALIMENTAIRE SUR LA PERTE DE BIODIVERSITÉ

12 L'OZONE ENNEMI DU VIVANT

14 QUAND LE NUMÉRIQUE ACCENTUE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

16 VIE ASSOCIATIVE

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SAVOIE

Document édité par France Nature Environnement Savoie
Responsable publication
> Thierry DELAHAYE
Conception Graphique
> Agnès BIAU
Crédit photo
> Laurent VOISIN
Dépôt légal : novembre 2021
ISSN 2552-2590

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3 500 associations, regroupées au sein de 74 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT Savoie
26 passage Sébastien Charléty 73000 CHAMBÉRY
Tél. 04 79 85 31 79 > savoie@fne-aura.org > www.fne-aura.org/savoie

MONTAGNE

TOUJOURS PLUS DE PROJETS D'ÉQUIPEMENT SKI EN MAURIENNE

© Klubi on Pixabay

L'élaboration d'un Schéma de cohérence territorial (SCOT) est un moment privilégié pour mener une réflexion collective sur l'avenir d'un territoire.
En Savoie, le dernier SCOT produit concerne la Maurienne (environ 170 000 ha, plus d'un quart de la Savoie et 43 000 habitants en 2016). Les premières réflexions sur ce SCOT ont eu lieu en 2014 et il a été approuvé en février 2020 par les élus.
Les objectifs retenus peuvent se résumer en cette phrase : « reconnaître les richesses plurielles comme ressources pour un développement propre à la vallée ».
Et aussitôt la nécessité d'équiper encore plus la Maurienne pour le ski a été mise en œuvre.

18 domaines skiables existaient en Maurienne et le SCOT prévoit 10 Unités touristiques nouvelles (UTN) structurantes :
1- Extension du domaine skiable à Saint-François-Longchamp,
2- Liaison Albiez-Karellis,
3- Extension du domaine skiable de Valloire vers Le Galibier-Thabor,
4- Création d'un club Med à Valloire,
5- Liaison Valmeinier – Orelle – Valfréjus dit «Croix du Sud»,
6- Ascenseur Valfréjus – La Norma,
7- Extension du domaine skiable d'Aussois en direction du cœur du Parc national de la Vanoise,
8- Extension du domaine skiable de Val-Cenis,
9- Création d'un itinéraire cyclable d'Aiton à Bonneval-sur-Arc,
10- Création d'un centre international du vélo à Saint-Jean-de-Maurienne.

Dans les concertations préalables, FNE Savoie et bien d'autres organismes ou particuliers avaient montré leur réticence à accepter ces UTN structurantes.

La commission d'enquête a donné un avis réservé aux projets de la Croix du Sud, de la liaison ski Les Karellis-Albiez et à l'extension à Val-Cenis. ▶4

Néanmoins les élus ont approuvé le SCOT avec les 10 UTN structurantes.

FNE AURA, FNE Savoie, FFCAM ont déposé un recours, le 5 août 2020, devant le tribunal administratif de Grenoble (non jugé à ce jour). Des travaux ayant été entrepris sur certains projets, un référé suspension a été déposé le 4 mars 2021 et a été obtenu en avril 2021, ce référé suspend l'exécution des travaux pour 5 UTN structurantes : les 2, 3, 5, 7 et 8.
En liaison avec le recours contre le SCOT Maurienne, un recours a été déposé contre le PLU d'Aussois et une suspension a été obtenue contre la piste de la Fournache, à Aussois, où des travaux avaient été entrepris à l'automne 2020.

En outre, un recours a été déposé contre le projet du télésiège des Chaudannes à Montricher Albanne lié, indirectement, à la liaison ski Les Karellis-Albiez et la suspension pour ce télésiège vient d'être obtenue le 23 juillet 2021.
Rappelons que préalablement au SCOT, une urbanisation d'environ 1 200 lits skieurs avait été prévue à Bonneval-sur-Arc et a été annulée par le TA suite au recours des associations.

Les grands projets d'équipement ski en Maurienne sont donc stoppés dans l'attente des jugements sur le fond. Une réflexion devrait être conduite par les élus pour une gestion des domaines skiables moins agressive pour les milieux naturels. C'est dans le sens de cette réflexion-concertation que se sont conclus les « États Généraux de la Transition du Tourisme en Montagne » qui viennent d'avoir lieu les 23 et 24 septembre 2021 dans tous les massifs montagneux.

André Collas
Administrateur de FNE Savoie

BIODIVERSITÉ

LE BOIS MORT EN FORÊT

Soit debout, soit couché sur le sol, le bois mort fait partie du cycle naturel d'une forêt.

Par bois mort, on entend des arbres ou parties d'arbres dépéris, aux dimensions et de qualités différentes (rameaux de petits diamètres et / ou gros troncs, sur pied, au sol, frais ou en décomposition), avec en plus les résidus de la récolte de bois (rémanents) issus de l'exploitation forestière (souches, branches de houppier, sections de troncs de moindre qualité) restés au sol en forêt. Également figurent les parties d'arbres vivants, branches mortes du houppier ou bois pourri dans les cavités du tronc. Branches sèches, mousses, cavités sont des éléments importants des arbres-habitats présents en forêt lors des processus de maturation et de vieillissement jusqu'au dépérissement.
Les grandes quantités de bois mort ne se constituent pas de manière continue. Elles se produisent lors des interventions sylvicoles ou d'évènements naturels (tempêtes, bris de neige, infestations de scolytes). Ce qui modifie de façon permanente la quantité, la qualité du bois mort en forêt.

Le bois mort en forêt joue plusieurs rôles très importants :
• Le rajeunissement des forêts de montagne où de nombreux épicéas croissent et se développent sur du bois en décomposition.
• La stabilisation du sol : les troncs d'arbres au sol, les souches sur pied. Les troncs disposés de façon transversale ou oblique sur le sol par rapport à la pente constituent un barrage efficace contre les chutes de pierres.
• Le stockage du carbone et de l'eau. Ce qui influe positivement sur le bilan nutritif et le régime hydrique en forêt.
Toutefois, les chutes de branches mortes peuvent-être une menace pour les usagers de la forêt. Le bois mort peut être un danger d'incendie

dans les zones sensibles, un risque d'embâcles dans les cours d'eau.

Le bois mort est un habitat très riche en espèces et ce, d'autant que son volume est élevé. La diversité du bois mort est corrélée aux différentes essences présentes, à la position (sur pied ou au sol), à la dimension (petits ou gros diamètres), à l'exposition (ensoleillé ou à l'ombre), au microclimat (sec ou humide) et au stade de décomposition (frais ou vermoulu).

Le bois mort constitue une base vitale importante pour de nombreuses espèces animales et végétales. Elles deviennent souvent à leur tour la nourriture d'autres organismes (pics). En effet, les cavités des pics dans les arbres vivants ou morts sont ensuite occupées par les pigeons colombins, chouettes, choucas des tours… Également par les loirs, les chauves-souris, les amphibiens, les reptiles qui se servent de bois mort au sol comme cachette pour hiberner ou séjourner au soleil. Par ailleurs, dans les lacs ou les cours d'eau, le bois mort augmente la diversité des espèces de la petite faune. Ils offrent aux poissons un refuge, des frayères entre les branches.
Un quart des espèces forestières environ ont besoin de bois mort : insectes, champignons, mousses, lichens, oiseaux (pics, chouettes, pigeon colombin), chauves-souris, amphibiens, reptiles. Toutes les espèces associées au bois mort sont appelées espèces saproxyliques[1].
En particulier les insectes qui se nourrissent et passent au moins une partie de leur vie dans le bois. Leurs prédateurs ou parasites font aussi partie de ce groupe, également ceux se nourrissant de champignons lignicoles.
Un vieil arbre peut rester plusieurs décennies sur pied avant de s'écrouler. Pendant cette période, une succession d'espèces du bois mort créera de nombreux habitats (cavités, galeries, déjections).

© Yann BREULL

Une fois renversé (tempête), se succèdent de nouvelles espèces saproxyliques. La plupart des insectes, des champignons saproxyliques sont soit spécialistes des feuillus, soit des conifères. Les colonisateurs pionniers (scolytes) sont souvent associés à une seule essence d'arbre (épicéa). Au fur et à mesure de la décomposition du bois, l'importance de l'essence diminue ▶6

1 se dit d'une espèce qui dépend de la décomposition du bois pour au moins une étape de son cycle de développement.

pour les espèces saproxyliques. En effet, les propriétés physiques et chimiques du bois mort se confondent quelle que soit l'essence. Parallèlement le taux d'humidité augmente constamment.

Une grande variété de diamètres des arbres est importante pour préserver la communauté des espèces saproxyliques.

Le processus de décomposition se déroule sur trois stades de succession :
1- La colonisation par les espèces saproxyliques primaires.
2- Le remplacement de ces dernières par des espèces saproxyliques secondaires durant la décomposition.
3- Le remplacement des espèces saproxyliques par les organismes du sol pendant l'humification (matière organique végétale transformée en humus).

Or, la conservation à long terme des espèces saproxyliques dans une forêt nécessite la coexistence incessante de tous les stades de succession. Le processus de décomposition a un fort impact sur la diversité des espèces. Ainsi, les basidiomycètes[2] présentent la diversité la plus grande lors des stades de décomposition intermédiaires.
Quant aux coléoptères saproxyliques (espèces indicatrices tel le grand capricorne : rosalie des Alpes), ils atteignent leur paroxysme :
• Au début du processus de décomposition des résineux.
• Aux stades intermédiaires et terminaux sur les feuillus.

Le volume de bois mort nécessaire à la conservation des espèces saproxyliques varie entre 30 et 60 m^3/ ha dans la hêtraie-sapinière montagnarde par exemple.
Le pic tridactyle ne nichera que dans des forêts ayant au moins 18 m^3/ ha de résineux morts sur pied, où il consommera les larves d'insectes
Le bois mort est donc un bon indicateur de la diversité des espèces. Aussi, le fait de favoriser les organismes tributaires du bois mort signifie contribuer à une gestion forestière durable qui vise à remplir toutes les fonctions écologiques de façon équivalente.
Pour atteindre cet objectif, des solutions existent :

2 champignon supérieur dont les spores sont portées sur des basides.

© Yann BREULL

la création de réserves naturelles intégrales de Réserves Naturelles de France, les réserves intégrales volontaires, les réserves biologiques intégrales du domaine public conservées par l'Office national des forêts (3 100 ha en Rhône-Alpes), les îlots de sénescence, les arbres-habitats, les parties de forêt laissées en libre évolution. Le cas des arbres-habitats est intéressant car il permet d'héberger le pique-brune (coléoptère) rare et menacé, exclusivement dans des grandes cavités d'arbres à terreau.

Afin de développer, de pérenniser cette biodiversité liée au bois mort sous toutes ses formes, la forêt doit être gérée durablement, proche de la nature et non gérée comme un jardin.
Aussi, lors de vos randonnées en forêt vous ne regarderez plus les arbres « pourris » comme quelque chose de répugnant mais comme des produits nobles, nécessaires au bon développement, à la croissance de la forêt de manière respectueuse, équilibrée, somme toute écologique !

Yann Breull
Secrétaire de FNE Savoie

Sources :
Bois et forêts… à arbres vieux ou morts *– Les cahiers techniques – Rhône-Alpes – Janvier 2010.*
Bois mort en forêt : formation, importance et conservation *– Notice pour le praticien – n° 52 – 2014 – Institut fédéral de recherches WSL – Confédération helvétique.*

BIODIVERSITÉ

PUNAISES ET ARAIGNÉES : MÊME COMBAT !

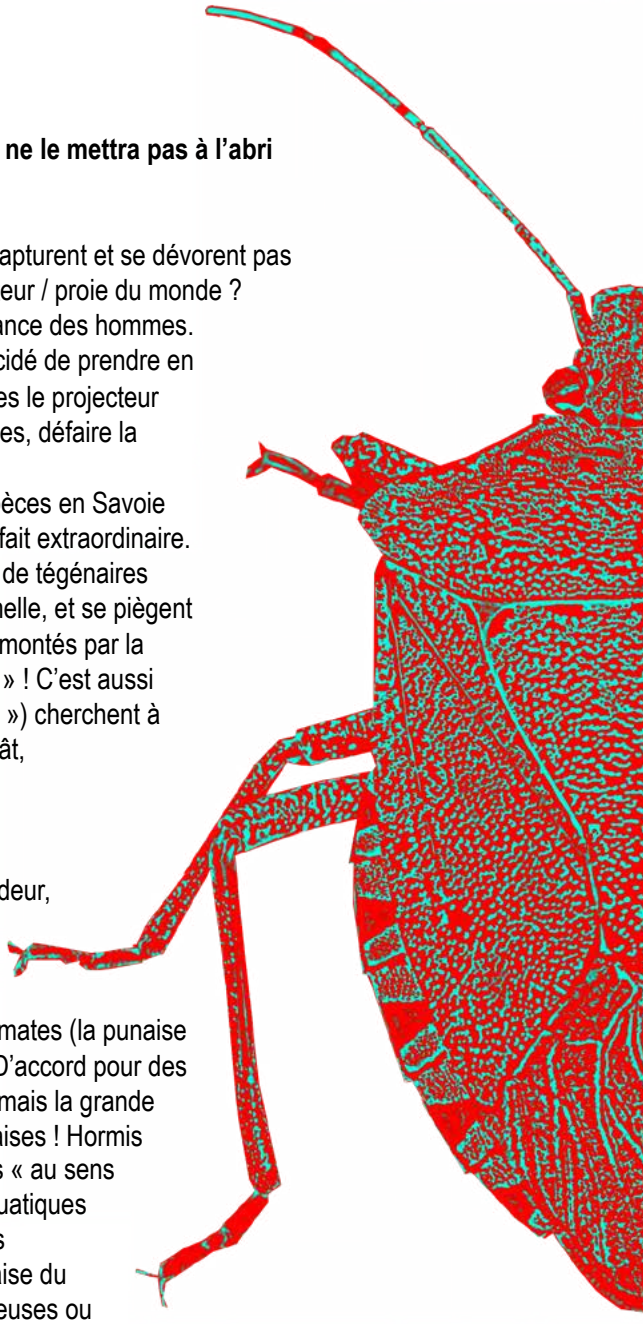

Ce pholque a capturé une punaise diabolique… Un bienfait qui ne le mettra pas à l'abri du prochain coup de balai !

Qu'est-ce qui rapproche punaises et araignées, lorsqu'elles ne se capturent et se dévorent pas les unes les autres, entretenant ainsi les meilleures relations prédateur / proie du monde ? Eh bien c'est d'être mal connues, mal aimées, et de pâtir de l'ignorance des hommes. C'est pourquoi le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie a décidé de prendre en charge leur connaissance (et leur réputation ?). En braquant sur elles le projecteur de la « connaissance », nous pouvons espérer déminer les angoisses, défaire la désinformation, bref : progresser !
Ces deux groupes zoologiques comportent chacun environ 700 espèces en Savoie avec une diversité de genres, couleurs, mœurs et exigences tout à fait extraordinaire. L'automne est une bonne saison pour en parler : celle où les mâles de tégénaires quittent le secret et la sécurité de leur toile à la recherche d'une femelle, et se piègent dans nos éviers où ils sont descendus boire (non, ils ne sont pas remontés par la tuyauterie !). L'arachnophobie naît souvent d'une « tégénarophobie » ! C'est aussi la saison où deux punaises (la « diabolique » et la « verte ponctuée ») cherchent à pénétrer, parfois en nombre, dans nos habitations. Sans aucun dégât, autre qu'une « nuisance » ; une notion difficile à définir et quantifier, puisque largement psychologique !

Commençons par les punaises ; nommées ainsi en rapport à leur odeur, parfois détestable (parfois aussi de fruit ou d'alcool) : une stratégie biochimique anti-prédation qui les lie souvent à des plantes à forte odeur, les Labiées notamment. Que leur reproche-t-on d'autre ? De s'attaquer aux pommes (la punaise diabolique), aux tomates (la punaise verte ponctuée) ou aux choux (la punaise noire et rouge du chou). D'accord pour des maraîchers aux grandes parcelles peu diversifiées et sans haies… mais la grande majorité des savoyards n'a aucun contentieux à avoir avec les punaises ! Hormis celle des lits. Les quelques 1 400 espèces d'hétéroptères (punaises « au sens large ») ont toute leur place dans nos milieux naturels y compris aquatiques (gerris, notonectes…). Gendarmes, réduves, punaises phytophages (monophages – suçant la sève d'une seule plante – comme la punaise du genévrier, ou polyphages comme la punaise des baies), décomposeuses ou prédatrices, les hétéroptères participent au bon fonctionnement des écosystèmes.
Pour les araignées le contentieux est plus grave : trop de pattes, trop d'yeux, trop de soie, trop de venin surtout… trop de peur (ça se soigne), trop de phobies (c'est plus difficile). Il faut tout de même au moins rétablir une vérité : aucune araignée n'est dangereuse en Savoie ! La morsure et le venin ne sont pas un moyen de défense mais de prédation… Et nous ne sommes pas des proies ! Même les rares espèces mordeuses (en général seulement en cas de manipulation trop brusque) feront plus volontiers une « morsure sèche », sans gaspiller le précieux venin.
En conclusion, punaises et araignées ont beaucoup de choses à nous montrer et à nous dire, si nous prenons la peine de les regarder et de les écouter, sans préjugés ! ▸8

Les nombreuses espèces de Xysticus (famille des Thomisidae : les araignées crabes) chassent sans toile, à l'affût dans les fleurs et bourgeons.

Steatoda triangularis (4 à 8 mm) est une « anthropophile », ou plutôt une « synanthrope » ; ne dépend pas de l'homme mais de ses bâtiments !

Poilue, la tégénaire, d'accord (sauf que ce sont des soies, pas des poils) ; mais noire, ça non !

Evarcha arcuata, une saltique (araignée sauteuse) des prairies ; les cicadelles ont à craindre des araignées ; les mammifères, non !

© André MIQUET

Alors, ouvrez les yeux et l'appareil photo, et aidez-nous à mieux connaître leur statut en Savoie :

En 2022, l'enquête punaises et araignées continue !
• Un outil smartphone pour déterminer toute espèce de faune comme de flore : **www.inaturalist.org**
• Une adresse mail pour poser vos questions sur les punaises et les araignées (en indiquant commune, lieu-dit, altitude) : **invertebres@cen-savoie.org**

André Miquet
Responsable biodiversité et territoires au CEN Savoie

Conservatoire d'espaces naturels Savoie

Beosus maritimus, petite punaise très rapide et très répandue notamment près des maisons.

La punaise à damier, une punaise très commune amatrice d'Astéracées.

La « Punaise diabolique » ne l'est pas, mais elle adore les pommes (d'où des petites tavelures) et déteste le froid (d'où l' « invasion » de nos maisons) ; espèce d'origine chinoise arrivée via les U.S.A. et encore en expansion en Savoie.

ÉNERGIE

BIOGAZ : LES BELLES PROMESSES DE CETTE ÉNERGIE VERTE SONT-ELLES DURABLES ?

© Arnaud THAKUR on Unsplash

Pour l'association France Gaz Renouvelable[1] (https://gazrenouvelables.fr/), la méthanisation serait un puissant levier vers l'agroécologie, une vraie opportunité de transformer le modèle agricole pour le mener vers plus d'efficacité et de résilience, en diversifiant les revenus et engageant une politique d'économie circulaire. Selon cette association, la méthanisation permet de transformer des fermes en de réelles unités économiques résilientes, robustes et respectueuses de l'environnement, donc plus valorisables et transmissibles car créatrices de valeur économique et écologique.

Sur le terrain, tout n'est pas aussi simple ! Olivier Alain, éleveur en Bretagne et ancien président de la chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor, après avoir défendu la méthanisation, est devenu l'un des plus virulents détracteurs, il explique les raisons de ce revirement :
« L'électricité produite grâce à des méthaniseurs atteint 22 centimes le kilowatt heure (kWh), quand celle produite par de l'éolien terrestre est autour de 8 centimes. De plus les prix sont garantis durant 15 ans, donc pour une unité de 300 kWh (unité moyenne), ça représente 5 à 6 millions d'euros de subvention... ».
En plus de cette subvention à la production, il y a des aides à la construction. Une unité de méthanisation coûte entre 1 et 3 millions d'euros. Et là, l'État revient à la rescousse via l'ADEME à hauteur de 400 000 à 500 000 € (15 à 20 %).

Avec du lisier ou du fumier, la méthanisation n'est pas rentable, pour un fonctionnement optimum, il faut ajouter du maïs produit avec les aides de la PAC. Il faut aussi labourer, utiliser de l'engrais azoté, récolter, transporter le maïs et jamais le bilan carbone complet n'est mesuré.

Pour Olivier Allain : « C'est vrai qu'un agriculteur est prêt à payer n'importe quel prix pour alimenter son méthaniseur car c'est très rentable. Je vous donne un exemple : je vends le maïs que je produis environ 1 200 €/ha à la coopérative. Si je le fais passer dans un rumen de vache laitière, je vais le ▶10

1 https://gazrenouvelables.fr/

valoriser à 2 000-2 500 €/ha. Si je le mets dans une unité de méthanisation, il est valorisé aux alentours des 4 000 €. Le vendeur de maïs va donc vendre au plus offrant...
Je ne reproche pas aux agriculteurs de se lancer dans la méthanisation. En revanche, je reproche aux politiques de mettre des conditions économiques (NDLR : le prix élevé de rachat du kWh produit par la méthanisation) sans en mesurer l'impact financier, écologique… Il faut prendre le problème de manière systémique sinon on fait n'importe quoi. Je connais des éleveurs qui ont arrêté l'élevage pour ne se consacrer qu'à la méthanisation. Quand c'est bien fait, c'est très rentable. Mais à coup d'argent public ! »[2].

Ces critiques ne sont pas les seules, elles s'ajoutent aux interrogations que peut susciter la lecture du cahier des charges de l'ADEME pour l'étude de faisabilité d'une unité de méthanisation. Ce cahier des charges, ou guide, s'adresse aux bureaux d'études et industriels qui veulent présenter un projet de méthanisation et obtenir des aides de l'ADEME[3].
Malheureusement même si un projet remplit toutes les cases pour obtenir des financements et des aides, il est impossible avec les éléments demandés, d'avoir une idée précise de l'impact environnemental et climatique des projets : il n'y a aucune obligation de présenter **un bilan net des gaz à effet de serre réellement émis par rapport au bilan net de gaz à effet de serre réellement évités**. Pour les projets de méthanisation agricole, on ne connaît rien du système agricole et des plans de fumure, du bilan humique des sols, des aliments complémentaires acheté (soja importé et cultivé au détriment des forêts primaires), du taux de retour énergétique envisagé, etc.

La mise en œuvre d'un projet énergétique et son exploitation consomment de l'énergie. Pendant le cycle de vie prévue, la production énergétique du projet est comparée à l'énergie consommée[4].
La méthanisation met en jeu de nombreuses étapes, énergivores pour la plupart, pour aboutir à la synthèse du biogaz. Il est surprenant de constater que les pouvoirs publics aient décidé de prioriser la méthanisation dans la production énergétique des prochaines décennies alors qu'aucune donnée existe sur son Taux de Retour Energétique (TRE). Pour la méthanisation, il s'avère que le TRE est faible, il pourrait être négatif dans certains cas, en particulier pour les élevages qui utilisent des tourteaux de soja cultivés sur les brulis des forêts primaires d'Amérique latine.

Il semble que les exigences du cahier des charges de l'ADEME soit très inférieur à ce qu'exige la CEE...

La transcription en droit français de directive Européenne 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation environnementale des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, est disponible sous ce lien : Légifrance[5]
« Art. L. 122-6. - L'évaluation environnementale comporte l'établissement d'un rapport qui identifie, décrit et évalue les effets notables que peut avoir la mise en œuvre du plan ou du document sur l'environnement. Ce rapport présente les mesures prévues pour réduire et, dans la mesure du possible, compenser les incidences négatives notables que l'application du plan peut entraîner sur l'environnement. Il expose les autres solutions envisagées et les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de la protection de l'environnement, le projet a été retenu... ».
« Le rapport environnemental contient les informations qui peuvent être raisonnablement exigées, compte tenu des connaissances et des méthodes d'évaluation existant à la date à laquelle est élaboré ou révisé le plan ou le document, de son contenu et de son degré de précision et, le cas échéant, de l'existence d'autres documents ou plans relatifs à tout ou partie de la même zone géographique ou de procédures d'évaluation environnementale prévues à un stade ultérieur... ».

En conclusion, pour FNE 73, il semble primordial de faire plus de clarté sur les projets de méthanisation, et en particulier, faire très attention à ne pas réduire la vocation nourricière de l'agriculture. Entre résilience alimentaire et production d'énergie.

Marc Peyronnard
Vice-Président de FNE Savoie

2 france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/la-methanisation-un-systeme-de-shadoks-selon-olivier-allain-2226937.html
3 librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/693-etude-de-faisabilite-d-une-unite-de-methanisation.html
4 www.save4planet.com/ecologie/204/tre-taux-retour-energetique-eroi
5 www.legifrance.gouv.fr

AGRICULTURE

IMPACTS DE NOTRE SYSTÈME ALIMENTAIRE SUR LA PERTE DE BIODIVERSITÉ

© Igor MISKE on Unsplash

Les années 1960-1980 symbolisent le succès de la Politique agricole commune ou PAC : elle mène à l'autosuffisance alimentaire de l'Union Européenne qui devient le premier producteur mondial d'un certain nombre de denrées : raisins, olives, vin, bière, betteraves à sucre, lait et fromage ; la France se place au premier rang des exportations européennes de blé.

Pour favoriser la consommation de masse, ce système alimentaire s'est construit autour de la recherche d'une alimentation moins chère. Il fallait pour cela optimiser la production agricole sur le modèle industriel. Peu à peu, la polyculture élevage a cédé la place à la spécialisation des systèmes agricoles, à l'échelle de régions entières. Grandes cultures d'un côté, élevage de l'autre, avec une production majoritaire en système hors sol. Ces élevages consomment 60 % des céréales produites, l'apport protéique complémentaire de ces élevages, provient de l'importation du soja cultivé sur les brûlis des forêts primaires d'Amérique latine.

Au début du XXe siècle, la France comptait 40 millions d'habitants, la consommation moyenne de viande était de 42 kg par an, la surface agricole utile (SAU) était de 34 millions d'hectares. En 2020 la France compte 70 millions d'habitants, avec l'artificialisation des terres, la SAU est passée à 26 millions d'hectares, la consommation de viande se stabilise à 89 kg, nous sommes au bord de la rupture de l'autosuffisance alimentaire.

• Les animaux consomment de 4 à 10 fois les quantités en calories et protéines végétales, qu'ils peuvent restituer pour notre alimentation, ce qui mobilise plus de surface agricole.

• Les nutritionnistes alertent sur une consommation excessive ▶12

de protéines, et une proportion trop forte de protéines animales, qui serait nocive à notre santé.

• Selon l'étude de l'ADEME, « Quelle alimentation pour demain ? » un bon équilibre du ratio protéines animales / protéines végétales permettrait de réduire l'empreinte sol de l'alimentation à 2500 m^2, contre 4300 m^2 actuellement.

• La production alimentaire actuelle repose sur l'utilisation d'intrants ; engrais et pesticides, en remplacement des fonctions naturelles pour lutter contre les prédateurs de cultures et alimenter les plantes en minéraux essentiels.

• Cela a réduit la variété de paysages et d'habitats, menaçant ou annihilant les comportements de reproduction, d'alimentation ou de nidification des oiseaux, des mammifères, des insectes et des organismes microbiens, et supplantant de nombreuses espèces végétales autochtones.

• Cause majeure des émissions de gaz à effet de serre, notre système alimentaire participe également au changement climatique, ce qui dégrade davantage les habitats et provoque la dispersion des espèces vers de nouveaux territoires. Cela entraîne donc de nouveaux contacts et de nouvelles concurrences entre espèces, et crée de nouvelles opportunités favorisant l'émergence de maladies infectieuses.

• Sans un changement de nos habitudes alimentaires, (elles sont une commande faite aux agriculteurs) la perte de biodiversité continuera à s'accélérer. La destruction continue des écosystèmes et des habitats menacera notre capacité à alimenter les populations humaines.

Pour cette raison, FNE 73 a décidé de créer une commission « Alimentation-Agriculture-Environnement et Santé ». L'objectif de cette commission est :
• Informer sur l'impact de notre alimentation sur la biodiversité et l'environnement.
• Proposer des moyens d'agir dans les instances consultatives.
• Inviter chacun à faire des choix bénéfiques pour l'environnement et sa santé.

Marc Peyronnard
Vice-Président de FNE Savoie

SANTÉ-ENVIRONNEMENT

L'OZONE ENNEMI DU VIVANT

Globalement les différents polluants atmosphériques diminuent ces dernières années. Tous ? Sauf un. L'ozone. Guillaume Brulfert, référent territorial Pays de Savoie au sein de Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, l'organisme public chargé de la surveillance de la qualité de l'air, évoque une hausse de 13% depuis 2007 . A la clé : effets néfastes sur la santé humaine, impacts négatifs sur les végétaux, l'agriculture et la biodiversité, pollution amplifiant le changement climatique. Ouvrons le dossier.

D'abord distinguer les deux types d'ozone : celui concentré à très haute altitude, un « filtre » bénéfique permettant d'éviter au rayonnement solaire d'exercer ses effets néfastes (risque de cancer) au niveau du sol. Grâce à des mesures prises à l'échelon international le fameux trou d'ozone qui s'élargissait, notamment au-dessus du pôle antarctique, a pu être en grande partie comblé.
L'autre type d'ozone, celui qui évolue juste au-dessus de nos têtes, pose bien des problèmes évoqués par Guillaume Brulfert, invité pour une conférence effectuée lors du festival Natur'enJeux organisé par FNE Savoie.

Ce fameux ozone de « proximité » est né de mécanismes complexes, encore souvent mal connus, dus à l'action du soleil sur les oxydes d'azote et les composés organiques volatiles. En clair, par beau temps l'été, l'ozone se forme, plutôt à la périphérie des grandes agglomérations et zones fortement peuplées qu'en leur sein.

Plus cela chauffe, plus il y a risque d'une forte concentration d'ozone dans l'atmosphère. Avec quelques exceptions possibles : en 2003, l'alliance de la canicule et d'une atmosphère très sèche n'avait pas généré de pic d'ozone ! De même la formation et la concentration d'ozone n'est pas nécessairement proportionnelle aux ingrédients de base, les polluants primaires. Ainsi la diminution de certains d'entre eux peut amener une augmentation de l'ozone dans l'atmosphère. Mais on ignore « l'alchimie » qui favoriserait, par un désiquilibre entre les polluants, ce cocktail détonnant.

Toutes les chaînes de la vie concernées

L'ozone est nocif pour l'homme. Il provoque des irritations oculaires et des altérations pulmonaires. Une étude de Santé Publique France démontre qu'il est responsable de 0,6% des hospitalisations pour cause respiratoire et de 1% des hospitalisations pour cause cardiovasculaire.

L'ozone est néfaste pour l'économie. Selon l'étude Apollo de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) les estimations des pertes économiques (année de référence 2010) étaient de l'ordre de un milliard d'euros pour le blé tendre, plus de un milliard pour les prairies, et 200 millions pour les pommes de terre.
L'ozone perturbe les végétaux. Après un pic d'ozone on constate des dégâts foliaires (taches ou nécroses). Ces pics semblent être les plus préjudiciables car les plantes n'ont pas le temps de mettre en route des systèmes de défense.
Les espèces cultivées les plus vulnérables à l'ozone semblent être le blé, le soja, la laitue, la tomate, le haricot. Les moins sensibles : le riz et la vigne.

Sur les espèces sauvages, donc sur la biodiversité en général, des études plus poussées et documentées mériteraient d'être effectuées, pour mieux connaître la situation précise. Selon Guillaume Brulfert « en fonction de la diversité des espèces

© Michel LEVY

En montagne l'été, l'ozone est le seul polluant très présent.

l'ozone peut modifier les relations de compétition entre elles et donc altérer la composition des écosystèmes et la biodiversité ». Ce polluant est également loin d'être neutre sur les relations plantes-insectes car il modifie les qualités nutritives et les systèmes de défense des plantes.
Selon l'INERIS ((Institut National de l'Environnement et des Risques) les forts niveaux de concentration d'ozone réduisent la capacité des arbres à stocker le CO_2 de 14%. La pollution à l'ozone contribue donc à amplifier le changement climatique, ce qui est une autre mauvaise nouvelle.

Face à ce constat général, ne restons pas les bras croisés. Dans toute la mesure de ses moyens, FNE Savoie appuiera toutes les démarches de terrain visant à réduire la pollution atmosphérique, un combat qui va du local au général et à l'international. Un combat pour la vie.

Michel Lévy
Vice-président FNE Savoie

ÉNERGIE

QUAND LE NUMÉRIQUE ACCENTUE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

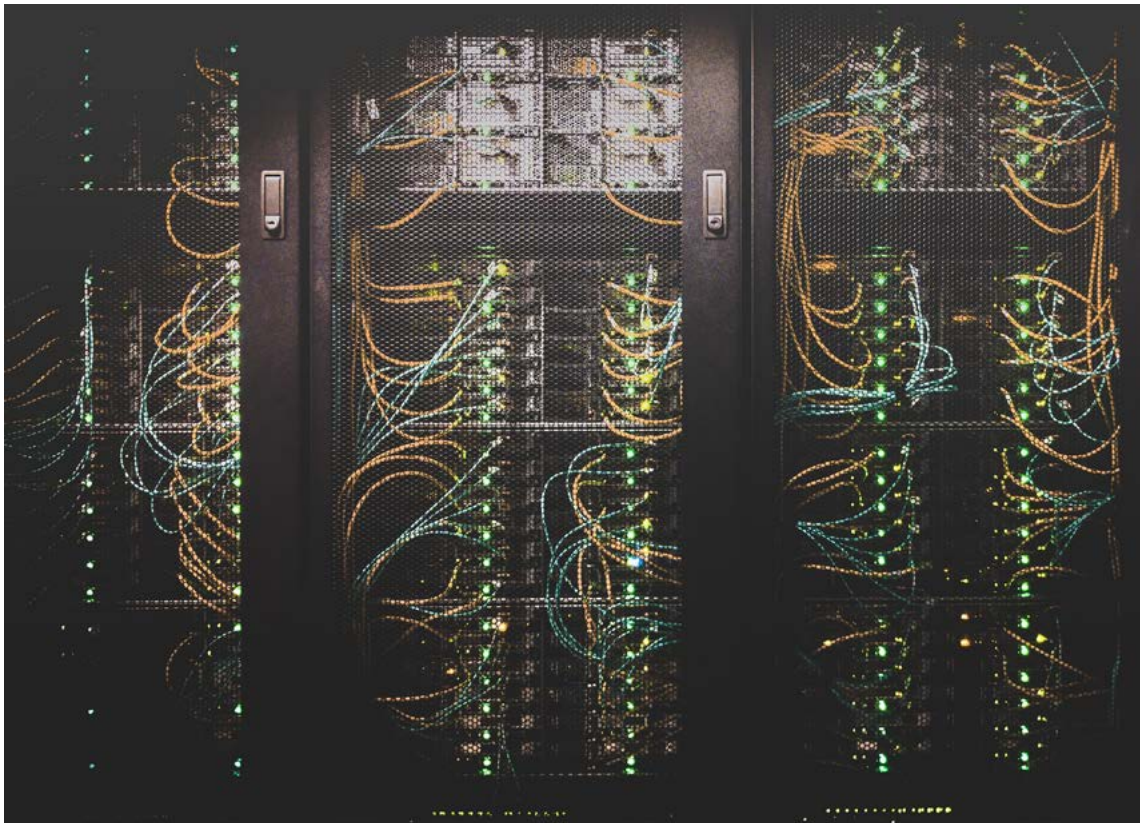

© Taylor VICK on Unsplash

En 2017, procédant à la pose de la première pierre du « Datacenter » de Technolac, aujourd'hui opérationnel, les personnalités savoyardes présentes louaient, en toute bonne foi, le côté innovant de l'opération (à l'époque c'était le seul Data Center mis en route dans les deux départements savoyards). Mais, en contrepoint, sait-on que ces centres de données numériques, comme l'ensemble des moyens (smartphones, ordinateurs, tablettes) nécessaires à la circulation des technologies de l'information et de la communication, peuvent représenter également une menace pour l'environnement, à commencer par générer du CO_2 en grande quantité, un gaz à effet de serre contribuant au changement climatique ?

Dans « l'enfer numérique » Guillaume Pitron[1] joue en quelque sorte le rôle de lanceur d'alerte. Nous ne résumons pas ce livre, mais nous en tirons quelques éléments susceptibles d'alimenter notre réflexion, intoxiqués que nous sommes presque tous par l'utilisation de plus en plus large du numérique, parfois forcés d'y avoir recours.

« Les technologies digitales mobilisent aujourd'hui 10% de l'électricité produite dans le monde et rejetteraient près de 4% des émissions globales de CO_2, soit un peu moins du double du secteur civil aérien mondial ». ▶15

1 Guillaume Pitron, éditions « les liens qui libèrent, journaliste et réalisateur de documentaires . On lui doit notamment « la face cachée de la transition énergétique et numérique » traduit dans une douzaine de pays et qui a été décliné en documentaire sur la chaîne télévisée Arte

Dans bon nombre de pays le charbon sert en effet à produire de l'électricité générant le CO_2. Dans un pays comme la France, à l'heure actuelle, c'est le nucléaire qui est majoritaire, ce qui crée d'autres problèmes... Savez-vous qu'un simple « like », même pour toucher quelqu'un se trouvant à quelques mètres de vous, voyage sur des milliers de kilomètres ?

Toutes ces informations circulent, souvent par des cables sous-marins, via des centres de données dont celui de Technolac qui est un lilliputien en la matière. Il y aurait près de 3 millions de Datacenter, de diverses dimensions, dans le monde. En Chine, le plus grand Datacenter connu représente la surface de 110 terrains de football ! Ces Datacenter, autrement dit « le cloud » (« nuage »), consomment énormément d'eau car il faut les refroidir. A tel point qu'on envisage sérieusement maintenant de les « décentraliser » vers le nord, au delà du cercle polaire » pour éviter la surchauffe !

Mais nous ne serions qu'au début de nos problèmes. Le déploiement de la 5G « promet » de plus en plus le recours aux objets connectés, voire à l'homme connecté. Toujours plus d'énergie à consommer. Exemple : si elle voit le jour la voiture autonome rejetterait -en prenant en compte la chaîne de fabrication et de conception- 25% d'énergie en plus que nos très polluants véhicules thermiques. Et le nombre d'usages « ouvert » par la 5G est infini, ou presque. Réfléchissons clairement sur nos besoins actuels et futurs du numérique, et faisons nôtre l'incitation d'aller vers une « sobriété heureuse », comme le suggère Pierre Rabhi. Mais ne sommes nous pas tous menacés, y compris dans nos milieux environnementaux, d'être broyés par le rouleau compresseur du numérique ? Une question vertigineuse dont la réponse appartient à la société et à nos comportements individuels.

Michel LEVY
Vice-président FNE Savoie

VIE ASSOCIATIVE

UN CADEAU UTILE !

Un tee-shirt FNE Savoie pour Noël ? Consultez notre offre sur www.fne-aura.org/actualites/savoie/t-shirt-fne-savoie/

VIE ASSOCIATIVE

POUVEZ-VOUS ME DESSINER DES PETITES BÊTES ?

Cette question a été posée aux élèves de maternelle de l'école Lamartine (à La Motte-Servolex), avant l'animation puis à la fin de l'intervention. Les premiers dessins correspondent donc à ce qu'ils savent des petites bêtes avant que nous leur livrions des informations et qu'ils participent aux activités.
Les seconds dessins permettent de vérifier ce qu'ils ont acquis grâce à l'animation. La comparaison est toujours très parlante. Les éducateurs et éducatrices à l'environnement de FNE Savoie utilisent régulièrement cet exercice, avec tous les publics et toutes les thématiques !
Amusez-vous à comparer les détails entre les espèces de gauche et celles de droite (nombre de pattes, représentation du corps, antennes, etc.).

Anne-Cécile Dubois
Educatrice à l'environnement

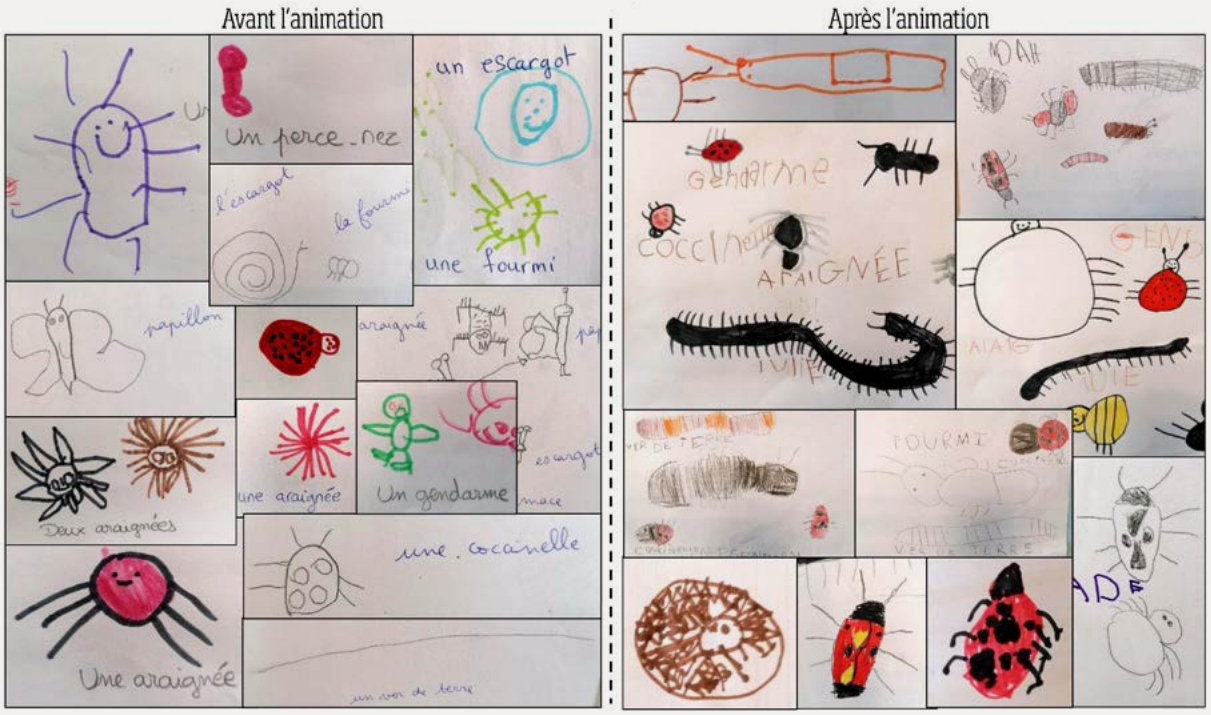

CONCOURS PHOTO DU FESTIVAL NATUR'ENJEUX : LES 3 GAGNANTS

1er PRIX *Cynthia née ce matin au Bourget du lac* de Laurent VOISIN, 55 ans (en couverture de cet Actu FNE)
2ème PRIX *Tronc de coeur percé et mousse sur le sentier de la Dent du Chat* de Chloé DE RIVAROLA, 12 ans
3ème PRIX *Le V de l'arbre : la Végétation, la Victoire* de Carole MICHON, 37 ans
https://sites.google.com/view/festivalnaturenjeux/infos

ADHÉREZ EN LIGNE >> WWW.FNE-AURA.ORG/SAVOIE/ADHERER/
FAIRE UN DON >> WWW.FNE-AURA.ORG/SAVOIE/FAIRE-UN-DON/

NOUS RENDRE VISITE

Nos locaux sont ouverts les vendredis de 14h à 17h ou sur rendez-vous les autres jours Le masque est obligatoire pour nous rendre visite.

PROCHAINES COMMISSIONS

SORTIES NATURE : mardi 7 décembre à 18 h.
Le programme des sorties nature paraîtra mi-janvier.

COMMUNICATION : lundi 17 janvier 2022 à 18 h

Merci de prévenir de votre participation à toute commission ou réunion.

www.fne-aura.org/savoie